

Fiche THEMATIQUE // Installation – Transmission : « Soutenez les paysans bio et locaux ! »

Le « comment du pourquoi » en deux minutes

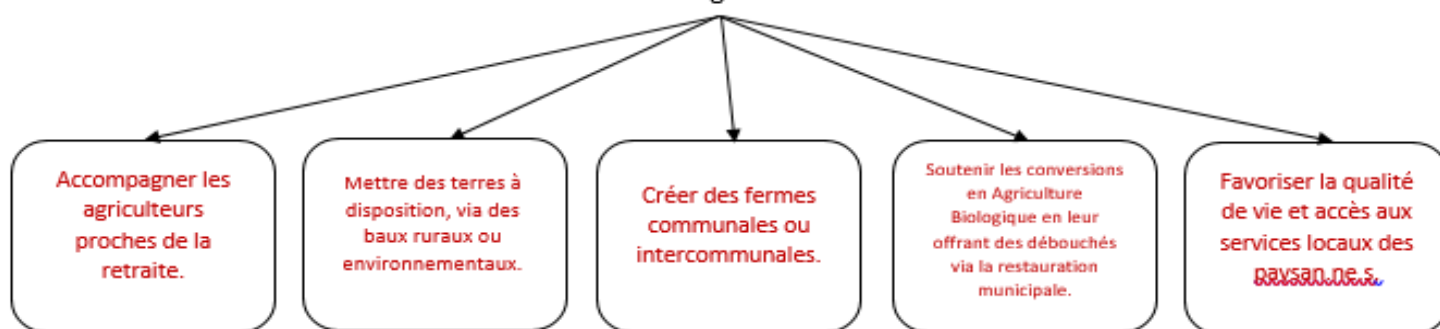
260 exploitations agricoles qui disparaissent chaque semaine alors qu'un agriculteur sur 2 va partir à la retraite dans les 10ans à venir. Des phénomènes de spéculation et de rétention foncière rendent plus difficile l'accès à la terre pour les paysans qui souhaitent s'installer.

C'est la profession agricole qui est aujourd'hui menacée de disparaître avec sa diversité de culture et de savoir-faire.

Est-ce parce que plus personne ne veut devenir paysan.ne ?

Au contraire, on assiste aujourd'hui à une forte demande d'installations : 1700 installations en auvergne Rhône-Alpes en 2018 (source : MSA) ; une vingtaine de porteurs de projets ont été accompagnés en Auvergne Rhône-Alpes en 2018 par la FRAB AURA, dans les phases d'installation/transmission. Ces paysan.ne.s représentent à la fois des habitants, des emplois et la possibilité d'une agriculture mieux en lien avec la nature.

Comment soutenir une agriculture locale vertueuse ?



1/ Contexte-Enjeux : Paysan, un métier en voie de disparition...

Depuis une petite décennie, ce sont en moyenne 260 exploitations agricoles qui disparaissent chaque semaine. Avec elles, ce sont des savoir-faire, des métiers et une diversité qui sont sacrifiés au prix d'une agriculture mécanisée, souvent très consommatrice de produits chimiques et basée sur la constitution de grandes exploitations industrialisées.





Le développement de la concurrence pour les terres agricoles, notamment au profit de l'urbanisation, entraîne l'augmentation des prix du foncier et incite les propriétaires à vendre au plus offrant voire à garder leurs terrains en friche en attendant de les vendre pour la construction. Ces phénomènes de spéculation et de rétention foncière rendent plus difficile l'accès à la terre pour les paysans qui souhaitent s'installer.

Par ailleurs, la population agricole vieillit : un agriculteur sur 2 va partir à la retraite dans les 10ans à venir et près de la moitié d'entre eux ne connaissent pas leur successeur (rapport DRIA AF 2016). Alors que ceux-ci auront besoin de trouver une solution rapide pour céder leurs terres (propriétés et fermage) lorsque leur retraite viendra, un candidat à l'installation sera défavorisé par rapport aux voisins du cédant. Cela tient aux nombreuses années qu'auront eu les voisins pour se répartir les terres en accord avec le cédant mais aussi aux investissements lourds et risqués que demande une exploitation de grande taille, pour un candidat à l'installation.

Enfin, rappelons que le chômage dans notre société reste élevé, en particulier en zone rurale et en banlieue. Ainsi, chaque agriculteur partant à la retraite sans reprenneur est une occasion perdue de maintenir voire de créer des emplois locaux dans ces zones rurales. D'autant que le nombre de porteurs de projets à la recherche de terres pour s'installer ne cesse d'augmenter ces dernières années :

- 1700 installations en Auvergne Rhône-Alpes en 2018 (source : MSA)

- Une vingtaine de porteurs de projets ont été accompagnés en Auvergne Rhône-Alpes en 2018 par la FRAB AURA.

Cet engouement est le reflet d'une demande sociétale forte de consommation de produits locaux et cultivés dans le respect de leur environnement. Dans ce contexte, soutenir voire porter un PAT ou favoriser une transmission qui maintient voire augmente le nombre d'emplois sur l'exploitation, participerait à réduire le chômage sur un territoire tout en créant une dynamique locale et en ramenant de l'activité voire des lieux de vie dans des zones périurbaines qui en sont parfois dépourvus.





2/ Quelques exemples concrets et « exemplaires » mis en place par des collectivités franciliennes

→ Vichy (03), Espaces test

Afin de maintenir une activité agricole sur son territoire, Vichy Communauté agit en faveur de l'installation de nouveaux producteurs. À ce titre, deux lieux tests ont déjà été proposés par Îlots Paysans, animateur foncier, à Laprugne et à Ferrières-sur-Sichon pour l'accueil de maraîchers. Durant le test qui est généralement d'un an renouvelable, le testeur assume la prise de décision et la réalisation de toutes les phases de production ainsi que la commercialisation de ses produits. Il est accompagné en fonction de ses besoins (paysans accueillants, techniciens, animateurs territoriaux et accompagnateurs de l'espace test « Îlots Paysans »).

→ Cran Gevrier (74), Maraîcher 100% en AMAP

Un groupe de citoyen/mangeur motivés souhaitant créer une AMAP sur leur territoire sont allés démarcher chez toutes les mairies des communes aux alentours d'Annecy afin de trouver des terres ou installer le paysan/maraîcher dont ils ont besoin dans leur AMAP. C'est la commune de Cran Gevrier qui valida le projet et leur proposa deux hectares de terres en locations pour leur maraîcher, qu'ils trouvèrent grâce à l'aide de l'ADDEAR. Cela fait maintenant ans que Sebastien, le maraîcher de l'AMAP du petit chaperon vert, est installé sur ces terres communales et pratique de l'agroécologie paysanne. Son associée et lui ne vendent qu'en AMAP ce qui leur permet le confort de vie d'un salarié (travail seulement 5 jours sur 7, 5 semaines de vacances par ans, vie de famille possible et salaire tout à fait convenable...) et ils seront bientôt rejoint par leur stagiaire actuel. En plus de l'acquisition de deux hectare de plus pour y faire un verger, les paysans souhaiteraient louer 6 hectares à la commune de Cran Gevrier afin d'y mettre des animaux et donc être autonome dans la production de leur fumier/engrais.

La mise en place de cette ferme a été possible grâce à la démarche du groupe de citoyens, mais aussi grâce à la mobilisation d'un élu de la commune qui s'est battu pour préempter ces terres, qui étaient les dernières prairies de Cran Gevrier.

→ Communauté de commune des Monts du Lyonnais (69), soutient à la Transmission

Philippe BONNIER, Vice-président en charge de l'agriculture et du tourisme à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais : « Le renouvellement des générations à travers la transmission des exploitations représente un enjeu majeur pour les Monts du Lyonnais. C'est pourquoi les élus du territoire ont décidé de soutenir activement les différents partenaires engagés sur ce dossier. »





3/ Des mesures que vous pouvez proposer aux candidat.e.s

Le collectif Abiosol peut vous accompagner pour aider citoyen.ne.s et élu.e.s à mener une politique d'installation et de transmission des terres. Voici des mesures préconisées :

- Favoriser la transmission des fermes en finançant ou en portant des projets d'animation locale (repérage, sensibilisation et accompagnement des cédants, diagnostics d'exploitation, etc.).
- Proposer aux agriculteurs proches de la retraite de faire accompagner la transmission de leur exploitation par le Pôle Abiosol avec le cas échéant le soutien institutionnel de la SAFER afin d'augmenter le nombre d'emplois sur leurs exploitations (passage en agriculture biologique avec diversification des cultures/ partage d'une grande exploitation en plusieurs petites/installation de collectifs/transformation locale...).
- Agir plus directement en mettant des terres à disposition, via des baux ruraux environnementaux, en créant des fermes communales ou intercommunales.
- Aider la création d'espaces-test (dispositifs visant à faciliter la création d'entreprises agricoles) ou dispositifs types Coopératives d'Activités et d'Emplois pour soulager les personnes qui s'installent et mutualiser certaines tâches.
- Favoriser la mise en place de circuits courts avec l'installation de locaux de vente en centre village /centre villes, ce qui contribuerait à la revitalisation de ces centres souvent délaissés.
- Soutenir les programmes de sensibilisation aux changements de modes de production, d'échanges de pratiques et d'accompagnement des producteurs vers une conversion de la ferme en AB menés par d'autres acteurs.
- Soutenir des installations et conversions en agriculture biologique en votant une exonération de la taxe foncière sur la propriété non bâtie pour les Jeunes Agriculteurs
- Soutenir les conversions en Agriculture Biologique en leur offrant des débouchés via la restauration municipale (cantines scolaires notamment) qui doit proposer au titre de la loi EGALIM au moins 20% de produits biologiques d'ici 2022





- Favoriser l'accès des agriculteurs à un maximum de services favorisant leur installation et leur qualité de vie : logement, culture, vie associative, lien social, infrastructures et services.
- Développer des systèmes de parrainage d'installation (avec des communes, citoyens, restaurateurs...)
- Encourager les collectifs comme les CELEVAR (Comité d'Etudes et de Liaisons entre Associations à Vocation Agricole et Rurale) ou InPACT.

Comm

encez la démarche dans votre territoire

1/ Etat des lieux, diagnostic territoire

Faites un état des lieux de cette question sur votre territoire pour bien en comprendre les tenants et aboutissants.

- Combien d'agriculteurs sont installés sur votre territoire ? Quelle est la superficie agricole totale ?
- Qui sont les prochains agriculteurs qui vont partir à la retraite sur le territoire ? A qui comptent-ils transmettre leur exploitation et/ou leurs terres ? Comment peut-on les accompagner ? Y a-t-il des agriculteurs locaux intéressés par la reprise ?
- Quel type de production ont les agriculteurs du territoire (grandes cultures, élevage, maraîchage, horticulture...),
- Quels sont les circuits de commercialisation (local, national, international) ?





- Y a-t-il des outils de transformation ?
- La commune possède-t-elle du foncier ?
- Connaissez-vous des porteurs de projets qui souhaiteraient s'installer sur votre territoire ?

2/ Des partenaires locaux à mobiliser

- Elus locaux (maires, adjoints et conseillers) et personnels des collectivités : bien qu'ils ne s'occupent pas officiellement d'alimentation, leurs diverses compétences leur permettent d'avoir un impact fort sur ces enjeux.
- Agricultrices/Agriculteurs : qu'ils travaillent seul ou en groupements/coopératives, les pratiques qu'ils choisissent sont déterminants pour leur exploitation mais aussi pour le territoire et ses habitants.
- Entreprises et coopératives de transformation, de distribution et de commercialisation: ils se situent souvent entre le produit cultivé/ramassé dans le champ et votre panier de courses. C'est pourquoi ils jouent nécessairement un rôle important (économiquement, socialement, écologiquement) dans le système alimentaire local.
- Les associations et ONG (associations de consommateurs, de parents d'élèves, de protection de l'environnement, maisons de quartiers, AMAP,...) : qu'ils s'agissent de petites structures ou de groupes locaux membres d'un réseau plus global, elles permettent de donner un retour d'expérience sur une dimension de la question alimentaire.
- Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : ils portent des activités économiques vertueuses socialement et/ou écologiquement, et leurs créativité/initiatives peuvent permettre de trouver de nouvelles solutions dans le cadre d'un projet alimentaire territorial.
- Organismes de recherche : chercheuses et chercheurs peuvent apporter/rappeler un certain nombre de faits scientifiques qui permettent de poser le débat sur des bases qui sont les plus objectives possibles.





- Des candidats identifiés, à la transmission et/ou à l'installation
- L'association Abiosol qui accompagne le développement de circuits-courts dans les territoires
- Des citoyens prêts à s'engager dans une futur.e AMAP
- Des associations, acteurs locaux pouvant faciliter l'accueil d'un nouvel agriculteur3/ Choix des mesures applicables sur votre territoire

(à compléter par vos soins...)

.....

